

# Fiche d'aide à la lecture du Guide du programme Erasmus+ 2021

#ERASMUSPLUS  
#PARTENARIATS

## PARTENARIATS DE COOPERATION « JEUNESSE »

### OBJECTIFS DU PROGRAMME ERASMUS+

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne qui vise à **soutenir le développement éducatif, professionnel et personnel** des personnes dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, en Europe et au-delà. Ainsi, le programme cherche à **contribuer à la croissance durable, à l'emploi et à la cohésion sociale et au renforcement de l'identité européenne.**

### PRIORITES TRANSVERSALES : PRIORITES DU PROGRAMME ERASMUS+

#### *Inclusion et diversité*

Le programme Erasmus+ cherche à promouvoir l'inclusion sociale des personnes ayant moins d'opportunités, y compris les personnes en situation de handicapé et les personnes issues de l'immigration, ainsi que les personnes vivant dans des zones rurales, les personnes confrontées à des difficultés socio-économiques ou toute autre source potentielle de discrimination fondée sur le sexe ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Les organisations doivent donc concevoir des activités de projet accessibles et inclusives, en tenant compte des points de vue des participants ayant moins d'opportunités et en les impliquant dans le processus de prise de décision tout au long du processus.

#### *Environnement et lutte contre le changement climatique*

Le programme Erasmus+ vise à sensibiliser aux défis de l'environnement. **Les projets doivent développer des stratégies et des méthodologies de compétences en matière de durabilité environnementale.** De plus, les organisations et les participants doivent adopter une approche respectueuse de l'environnement lors de la conception et la mise en œuvre du projet. Cela doit encourager les personnes impliquées dans le projet à discuter et s'informer sur les questions environnementales, à réfléchir à ce qui peut être fait à différents niveaux et trouver des moyens plus écologiques de mettre en œuvre les activités du projet.

#### *Transformation numérique*

Le programme Erasmus+ soutient les plans de **transformation numérique pour développer les aptitudes et les compétences numériques de toute la population par le biais de programmes et d'initiatives appropriés.** Les projets dans le domaine de la jeunesse sont fortement encouragés à utiliser le Portail européen de la jeunesse et la Plateforme de la stratégie européenne pour la jeunesse.

La coopération virtuelle et l'expérimentation de possibilités d'apprentissage virtuel et mixte sont essentielles à la réussite des partenariats de coopération.

## *Participation à la vie démocratique*

Le programme soutient la citoyenneté active à travers le développement des compétences sociales et interculturelles, de l'esprit critique et de l'éducation aux médias.

Les projets doivent **offrir des possibilités de participation à la vie démocratique, à l'engagement social et civique, ainsi que la sensibilisation et la compréhension des valeurs de l'Union européenne.**

## PRIORITES SPECIFIQUES : PRIORITES DU SECTEUR JEUNESSE

**Engager, connecter et autonomiser les jeunes** sont les priorités de la stratégie de l'UE pour la jeunesse 2019-2027. Les actions, qui y contribuent en renforçant la coopération intersectorielle, sont prioritaires.

- *Promouvoir la citoyenneté active, l'esprit d'initiative et l'esprit d'entreprise des jeunes ainsi que l'entrepreneuriat des jeunes, y compris l'entrepreneuriat social*

Cette priorité tend à encourager la citoyenneté active chez les jeunes, notamment par le biais du volontariat et des actes de solidarité, et ainsi à renforcer le sens de l'initiative des jeunes. Les projets relevant de cette priorité peuvent également promouvoir l'esprit d'entreprise, l'apprentissage créatif et l'entrepreneuriat social chez les jeunes. Le dialogue interculturel, la connaissance et la reconnaissance de la diversité et la promotion de la tolérance sont des éléments clés de cette priorité.

- *Renforcer la qualité, l'innovation et la reconnaissance de l'animation socio-éducative*

Cette priorité vise à promouvoir la reconnaissance et la validation du travail de jeunesse et de l'apprentissage informel et non formel, et à soutenir le développement de la qualité et l'innovation dans le travail de jeunesse. Cela inclut le renforcement des capacités des animateurs de jeunesse dans leurs pratiques en ligne et hors ligne, ainsi que le soutien au développement et au partage de méthodes pour atteindre les jeunes marginalisés, prévenir le racisme et l'intolérance parmi les jeunes, et les risques, opportunités et implications de la numérisation.

- *Renforcer l'employabilité des jeunes*

Cette priorité vise à renforcer les compétences clés et les qualifications de base des jeunes. Le secteur de la jeunesse joue un rôle important pour faciliter la transition des jeunes vers l'âge adulte, notamment en soutenant leur intégration sur le marché du travail. Les activités axées sur l'inclusion et l'employabilité des jeunes ayant moins d'opportunités (y compris les jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation – NEET), avec une attention particulière pour les jeunes en risque de marginalisation et ceux issus de l'immigration, sont au cœur de cette priorité.

- *Renforcer les liens entre la politique, la recherche et la pratique*

Cette priorité répond à la nécessité de renforcer les liens entre la politique, la recherche et la pratique dans le domaine de la jeunesse afin de fournir de meilleures preuves des besoins et de faciliter l'élaboration des politiques. Les activités visant à promouvoir une meilleure connaissance de la situation des jeunes et des politiques de la jeunesse en Europe et au-delà seront importantes pour cette priorité.

# PARTENARIATS DE COOPERATION « JEUNESSE »

Pour les organisations, l'objectif premier des partenariats de coopération est **d'accroître la qualité et la pertinence de leurs activités, de développer et de renforcer leurs réseaux de partenaires**. Il s'agit également d'augmenter leur capacité à opérer conjointement au niveau transnational, en stimulant l'internationalisation de leurs activités et en échangeant ou en développant de nouvelles pratiques par le partage d'idées et de méthodes.

Les projets sélectionnés devront partager les résultats de leurs activités aux niveaux local, régional et national. **Les résultats doivent donc être réutilisables, transférables, évolutifs et, si possible, avoir une forte dimension transdisciplinaire.**

## CRITERES D'ELIGIBILITE

Organisation candidate porteur du projet	<b>Toute organisation publique ou privée établie dans un pays-programme</b> dans tout domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse, du sport ou d'autres secteurs socio-économiques
Organisations partenaires	Toute organisation publique ou privée établie dans un pays-programme ou dans un pays-partenaire dans tout domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse, du sport ou d'autres secteurs socio-économiques, ainsi qu'aux organisations menant des activités transversales à différents domaines
Organisations associées	Toute organisation publique ou privée, contribuant à la mise en œuvre, promotion et durabilité du projet sans recevoir une aide financière du programme Erasmus+
Nombre d'organisations partenaires	<b>Minimum 3 organisations de 3 pays-programme différents</b> Sans nombre maximum d'organisations participantes
Durée du projet	<b>Entre 12 et 36 mois</b> En fonction des objectifs du projet et du type d'activités prévues dans le temps
Priorités	au moins une priorité horizontale, ou au moins une priorité spécifique au domaine de la jeunesse
Activités d'apprentissage, enseignement et formation	Activités entreprises pour les travailleurs de jeunesse et les jeunes afin de soutenir la mise en œuvre du projet et la réalisation de ses objectifs.
Lieux des activités	Pays des organisations qui participent au projet (partenaires/associées) Siège d'une institution de l'Union européenne Pour le partage et la promotion des résultats pays-programme ou pays-partenaires.

## MODALITES DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Où déposer ?	Auprès de l'Agence nationale du pays où l'organisation candidate est établie au nom de toutes les organisations participantes impliquées dans le projet  <b>NB</b> : Une copie PDF de la demande de subvention doit impérativement être envoyée au Correspondant Régional référent <sup>1</sup> .
Quand déposer ?	<b>Round 1</b> : 20 mai 2021 à 12:00 (heure de Paris) pour les projets commençant entre le 01/11/2021 et le 28/02/2022 <b>Round 2</b> : 3 novembre 2021 à 12:00 (heure de Paris) pour les projets commençant entre le 01/03/2022 et le 31/05/2022
Comment déposer ?	<a href="https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus/open-calls/field/31047629">https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus/open-calls/field/31047629</a>

## CRITERES D'ATTRIBUTION

Pertinence du projet (30 points)	La proposition est pertinente par rapport aux objectifs et aux priorités de l'action-clé 2. En outre, elle est considéré comme <b>hautement pertinente si elle aborde la priorité « inclusion et diversité »</b> .
	Le profil et les activités des organisations du partenariat sont pertinentes pour le projet proposé.
	<b>La proposition est innovante et complémentaire</b> aux initiatives déjà menées par les organisations du partenariat.
Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet (20 points)	La proposition est apte à <b>créer des synergies</b> entre différents domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport ou elle a un fort potentiel d'impact sur ces domaines
	La proposition est basée sur une <b>analyse des besoins réelle et adéquate</b>
	La proposition apporte une <b>valeur ajoutée au niveau de l'UE</b> grâce à des résultats qui ne seraient pas atteints par des activités nationales
Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet (20 points)	Le projet a des objectifs clairement <b>définis et réalistes</b> qui répondent aux besoins et buts des organisations participantes et <b>aux besoins de leurs groupes cibles</b> .
	<b>La méthodologie proposée est claire, adéquate et réalisable</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>- le plan de travail est clair, complet et efficace, comprenant des phases appropriées pour la préparation, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et le partage des résultats du projet</li><li>- le projet alloue des ressources appropriées à chaque activité</li><li>- le projet propose des mesures pertinentes de contrôle pour garantir que la mise en</li></ul>

<sup>1</sup> Les correspondants régionaux sont les Référents Europe et International pour la Jeunesse (REIJ) au sein des services déconcentrés de l'Etat ; dans chacune des régions françaises, ils sont placés au sein des Directions régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

œuvre du projet est de haute qualité, achevée dans les délais et dans le respect du budget

Le projet est conçu de manière inclusive (en s'ouvrant aux personnes ayant moins d'opportunités) et écologique (en intégrant des pratiques vertes) dans toutes les phases du projet.

Le projet intègre l'utilisation d'outils numériques et de méthodes d'apprentissage pour compléter les activités physiques et améliorer la coopération entre les organisations partenaires. De plus, le projet utilise les plateformes en ligne Erasmus+ comme outils de préparation, de mise en œuvre et de suivi des activités du projet

Si le projet prévoit des activités de formation, enseignement ou apprentissage :

- la pertinence des activités et des participants par rapport aux objectifs du projet
- la qualité des dispositions pratiques, de la gestion et des modalités de soutien des activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation.
- la qualité des modalités de reconnaissance et de validation des acquis d'apprentissage

Le projet implique des organisations participantes appropriées en termes d'expérience dans le programme et d'expertise pour mener à bien tous les objectifs du projet ;

- **le projet implique des nouveaux venus et des organisations moins expérimentées**
- la répartition des tâches démontre l'engagement et la contribution active de toutes les organisations participantes ;
- la proposition inclut des mécanismes efficaces de coordination et de communication entre les organisations participantes, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes.

En cas de participation d'une organisation issue d'un pays-partenaire, celle-ci apporte une valeur ajoutée essentielle au projet (sinon elle est exclue du projet au stade de l'évaluation).

Le projet a le potentiel d'avoir un impact positif sur ses participants et les organisations du partenariat, ainsi que sur la communauté au sens large. Les résultats du projet ont le potentiel d'être utilisés en dehors des organisations participantes pendant et après la durée du projet, et au niveau local, régional, national ou européen.

Le projet comprend des mesures **concrètes et efficaces** :

- pour intégrer et évaluer les résultats dans le travail régulier des organisations du partenariat
- pour promouvoir les résultats du projet au sein des organisations du partenariat
- pour partager les résultats du projet avec d'autres organisations et le public
- pour promouvoir et mettre à disposition gratuitement les résultats du projet
- pour assurer la durabilité du projet, sa capacité à continuer à avoir un impact et à produire des résultats après l'épuisement de la subvention de l'UE.
- pour promouvoir le financement de l'Union européenne.

Qualité du partenariat et des modalités de coopération (20 points)

Impact (30 points)

## REGLES DE FINANCEMENT

Le montant total de subvention du projet varie entre un minimum de 100 000 EUR et un maximum de 400 000 EUR.

Pour indiquer la distance entre le lieu d'origine et le lieu des activités transnationales, le demandeur doit utiliser le calculateur de distance de la Commission européenne : [https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/distance-calculator\\_fr](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/distance-calculator_fr)

LIGNE BUDGÉTAIRE	COÛTS ÉLIGIBLES ET RÈGLES APPLICABLES	MONTANT
Gestion et mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion de projet</li> <li>Coopération virtuelle et activités locales du projet</li> <li>Matériels, outils et approches pour les activités</li> <li>Information et promotion des résultats du projet</li> </ul>	Organisation coordinatrice : 500 € par mois Organisations partenaires : 250 € par organisation et par mois (!) maximum 2750 € par mois par projet
Réunions de projets transnationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunions entre partenaires du projet</li> <li>Contribution par participant et par réunion pour les frais de voyage et de séjour</li> </ul>	Pour les distances entre 100 et 1999 km : 575 € Pour les distances de 2000 km ou plus : 760 €
Résultats du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats tangibles avec potentiel d'impact, d'utilisation et d'exploitation à grande échelle</li> <li>Contribution par personnel et par jour de travail sur les résultats du projet</li> </ul>	de 88€ à 294€ pour un manager de 74€ à 241€ par chercheur/enseignant/ formateur/animateur de jeunesse de 55€ à 190€ par technicien de 47€ à 157€ par personnel administratif
Événement de dissémination	<ul style="list-style-type: none"> <li>Événements nationaux et transnationaux visant à partager et à diffuser les résultats des projets</li> </ul>	15€ par participant à un événement virtuel 100€ par participant local 200€ par participant international (!) maximum 30 000€ par projet et maximum 5 000€ pour les événements virtuels
Soutien à l'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation d'un public ayant moins d'opportunités</li> <li>Frais supplémentaires directement liés aux participants ayant moins d'opportunités et leurs accompagnateurs</li> </ul>	100 € par participant ayant moins d'opportunités 100% des coûts éligibles
Coûts exceptionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Achat et location de biens et services</li> <li>Frais de garantie financière</li> <li>Frais de déplacement coûteux</li> </ul>	80% des coûts éligibles 50 000€ par projet maximum (excluant les frais de garantie financière)

Activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation				
		Distance de voyage	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable
Soutien au voyage	Contribution aux frais de voyage des participants, y compris des accompagnateurs, de leur lieu d'origine au lieu de l'activité et retour.	0 – 99 km	23 €	N/A
		100 – 499 km	180 €	210 €
		500 – 1999 km	275 €	320 €
		2000 – 2999 km	360 €	410 €
		3000 – 3999 km	530 €	610 €
		4000 – 7999 km	820 €	N/A
Soutien individuel	Contribution aux coûts de subsistance pendant une activité (Le taux de base est payable jusqu'au 14e jour d'activité. A partir du 15e jour, le taux payable est de 70%; et à partir du 60e jour, le taux payable est de 50%.)	Base pour le personnel et les animateurs de jeunesse : 106 €		
		Base pour les apprenants et les jeunes : 58 €		
Soutien linguistique	Contribution aux coûts d'amélioration de la connaissance de la langue d'enseignement/de travail (uniquement pour les activités d'une durée comprise entre 2 et 12 mois)	150 € par participant ayant besoin d'un soutien linguistique		

Ce document n'est pas exhaustif ; il est une aide à la lecture du Guide du programme 2021.  
Seul le Guide du Programme en anglais faisant foi.